

Comité 4 de Quartier

sainte-anne
la belle isarde
le moulin blanc

20 novembre 2013



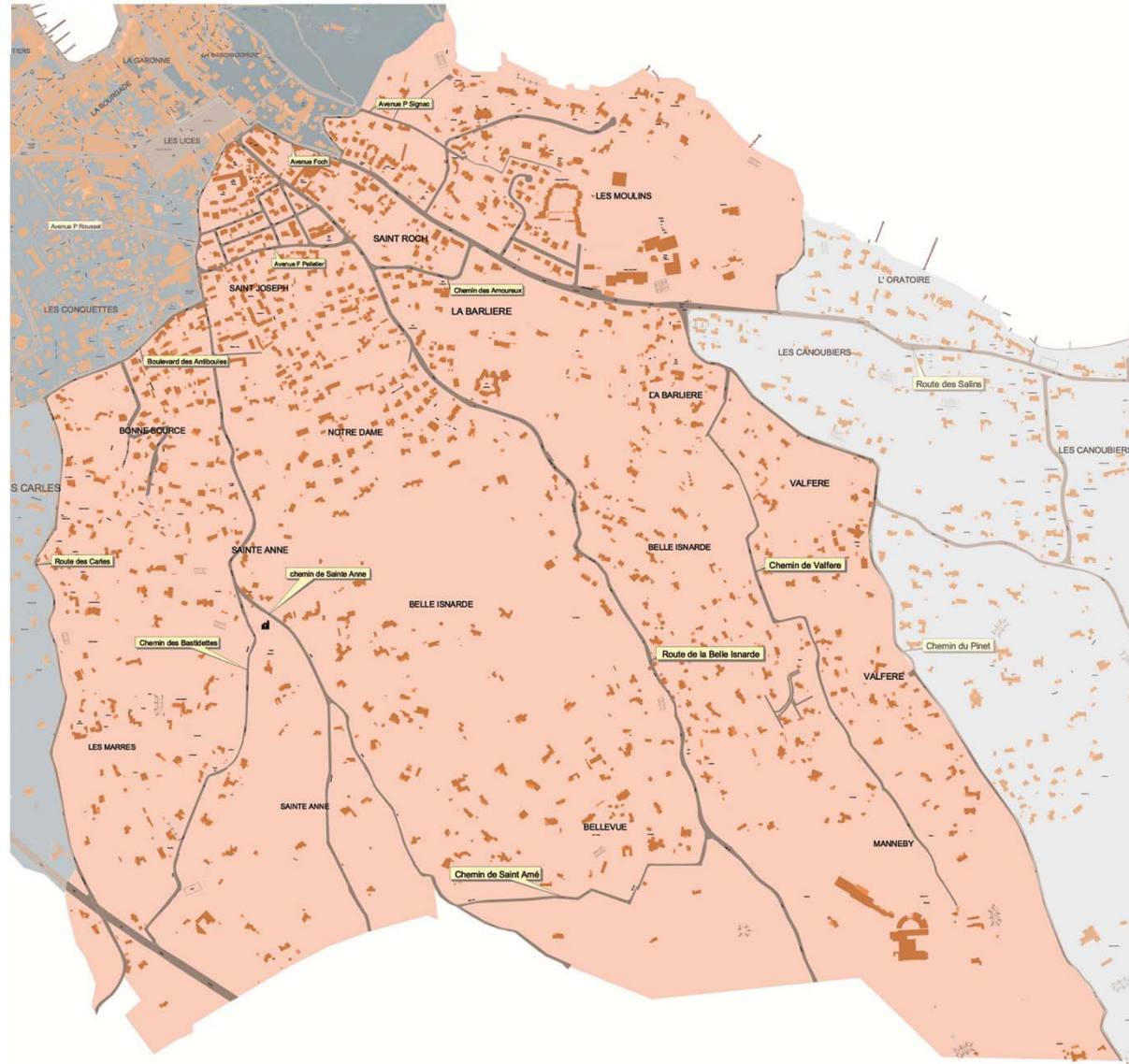

Ville de
Saint-Tropez



Comité de Quartier

4 sainte-anne
la belle isarde
le moulin blanc

votre quartier



BILAN DES REUNIONS DE QUARTIERS :

- 12 sessions
- 60 réunions
- 120 h de séances
- 522 pages de comptes-rendus

Les Lices : 53 logements locatifs

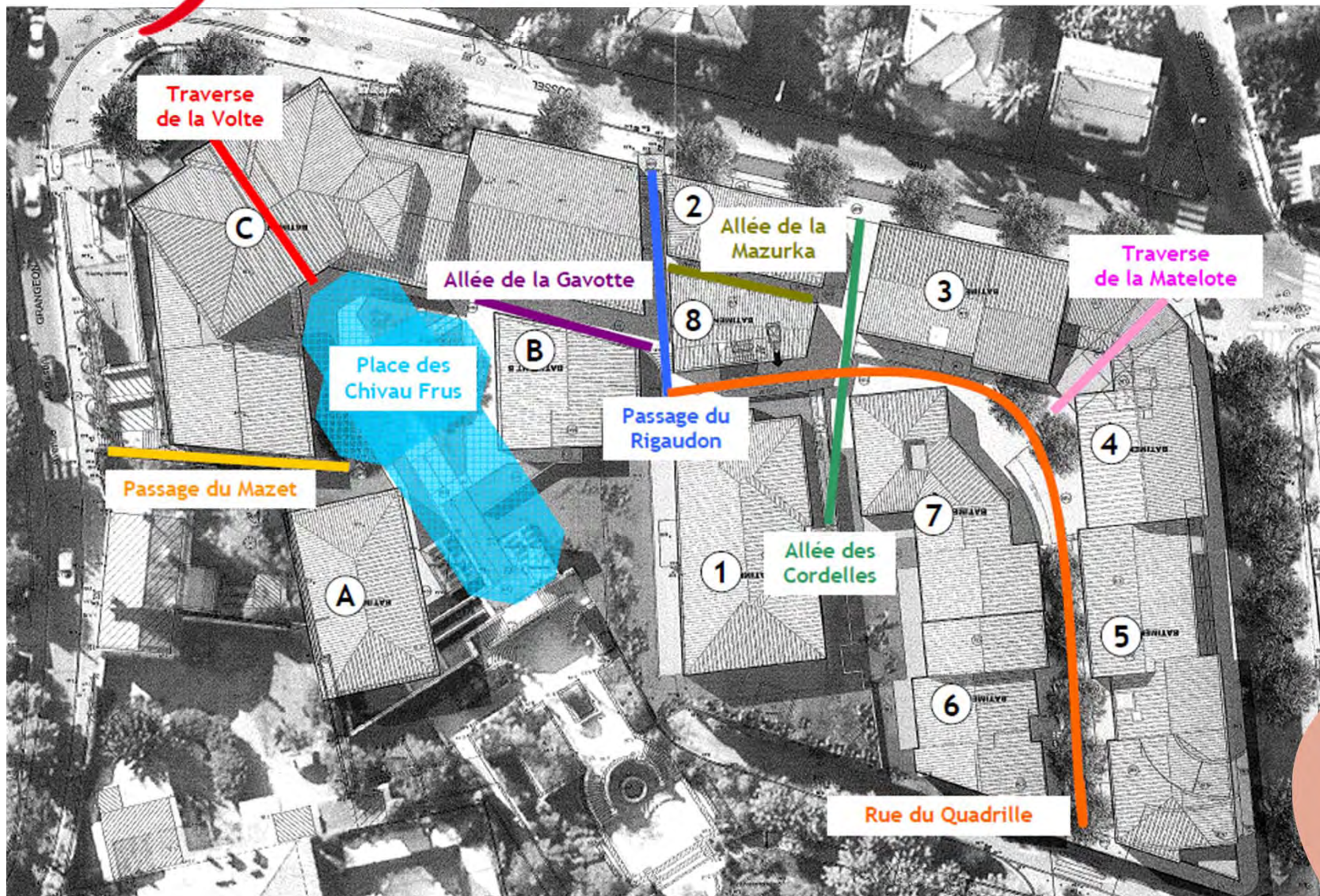
- livraison fin février 2014.

Le Couvent : 35 logements locatifs

- le dernier niveau de parking souterrain a été atteint en juillet dernier ,
- la réalisation des fondations par niveau sera achevée en fin d'année 2013,
- la réalisation des bâtiments en surface devrait ensuite durer 12 mois pour une livraison estimée pour le 1^{er} trimestre 2015.

Hôpital : 80 logements locatifs

- le démarrage des travaux est prévu pour janvier 2014,
- la livraison des logements est prévue pour début 2016,
- les travaux du parking qui doit revenir à la ville débiteront eux aussi en janvier 2014.





Comité ⁴ sainte-anne
de Quartier la belle isnarde
le moulin blanc

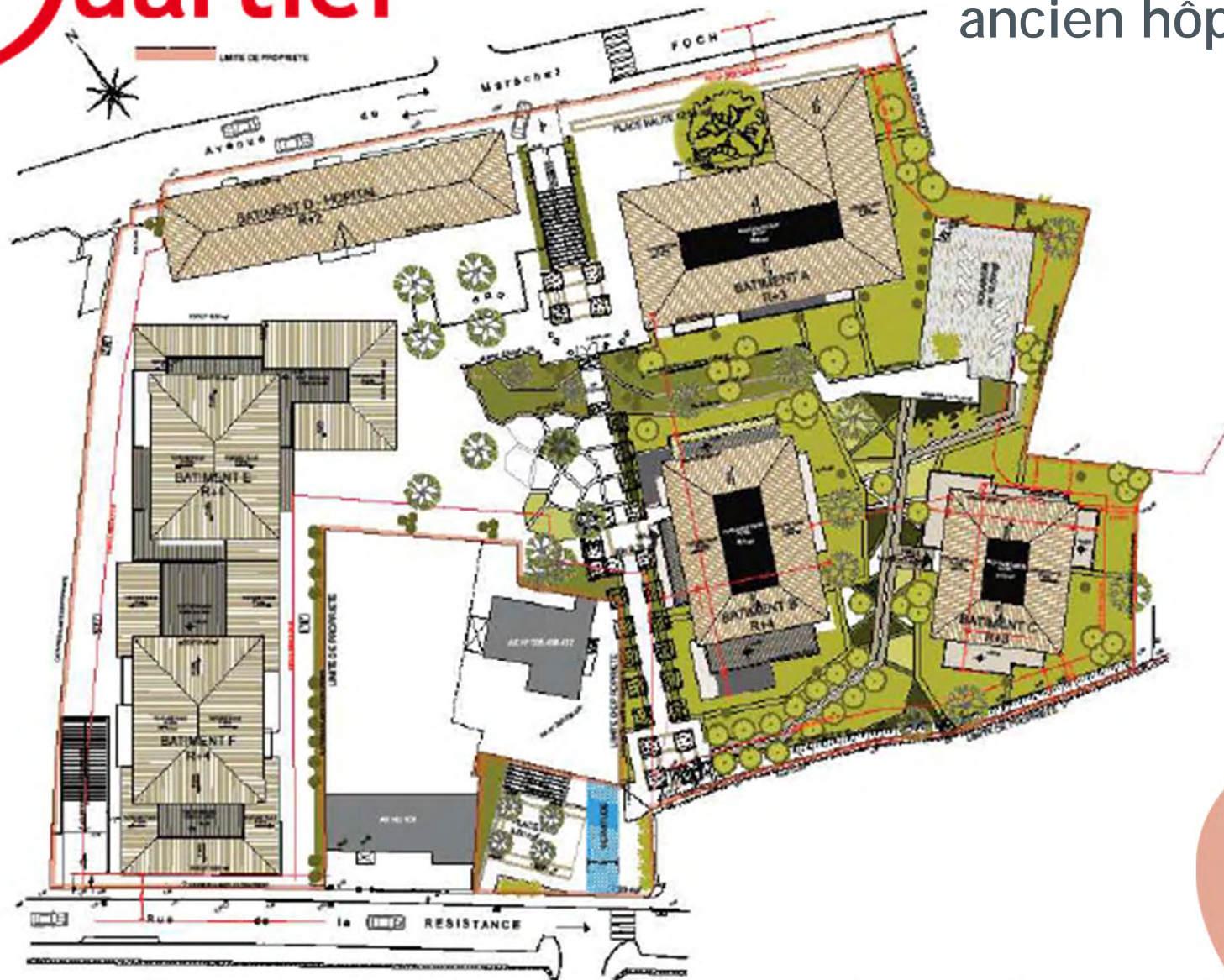
projets de logements



Ville de
Saint-Tropez

projets de logements

ancien hôpital







nouveau CCAS

Inauguré le jeudi 10 octobre à 12 heures, cet établissement public est composé :

- du service social administratif,
- du service dédié aux personnes âgées, réparti en 3 activités (la Maison des Aînés, le portage de repas à domicile et le BAPA, bureau d'aide aux personnes âgées),
- du service information jeunesse,
- des permanences sociales.

Coût du projet : 547 000 euros.



chapelle du Couvent



chapelle du Couvent

Les travaux de restauration intérieure consistent en :

- la réalisation d'échafaudages intérieurs,
- la réfection complète des enduits intérieurs et des sols en carreaux de terre cuite,
- la restauration de l'ensemble des décors peints, tableaux, statuaire ...
- la restauration de la tribune en bois,
- la mise aux normes de l'installation électrique,
- l'installation d'éclairages de mise en valeur,
- la mise en place d'une installation de chauffage électrique adaptée à ce type de bâtiment.

Coût de la 2^e tranche : 1 154 000 €
Fin des travaux : Noël 2013



Ville de
Saint-Tropez

Gardiennage de la zone piétonne

2 agents de surveillance (société privée) en poste à chaque barrière, toutes les nuits de 21h à 3h du matin, du 1^{er} juillet au 31 août.

Brigades de nuit

13 agents : 9 en rotation toute la nuit (*1 brigade pédestre composée de 3 agents dans la Vieille Ville + deux véhicules en patrouille en Ville et en périphérie*).

Ilotiers

1 agent en Mairie et 1 agent au Poste de Police de permanence la nuit, du 1^{er} mai au 15 septembre.

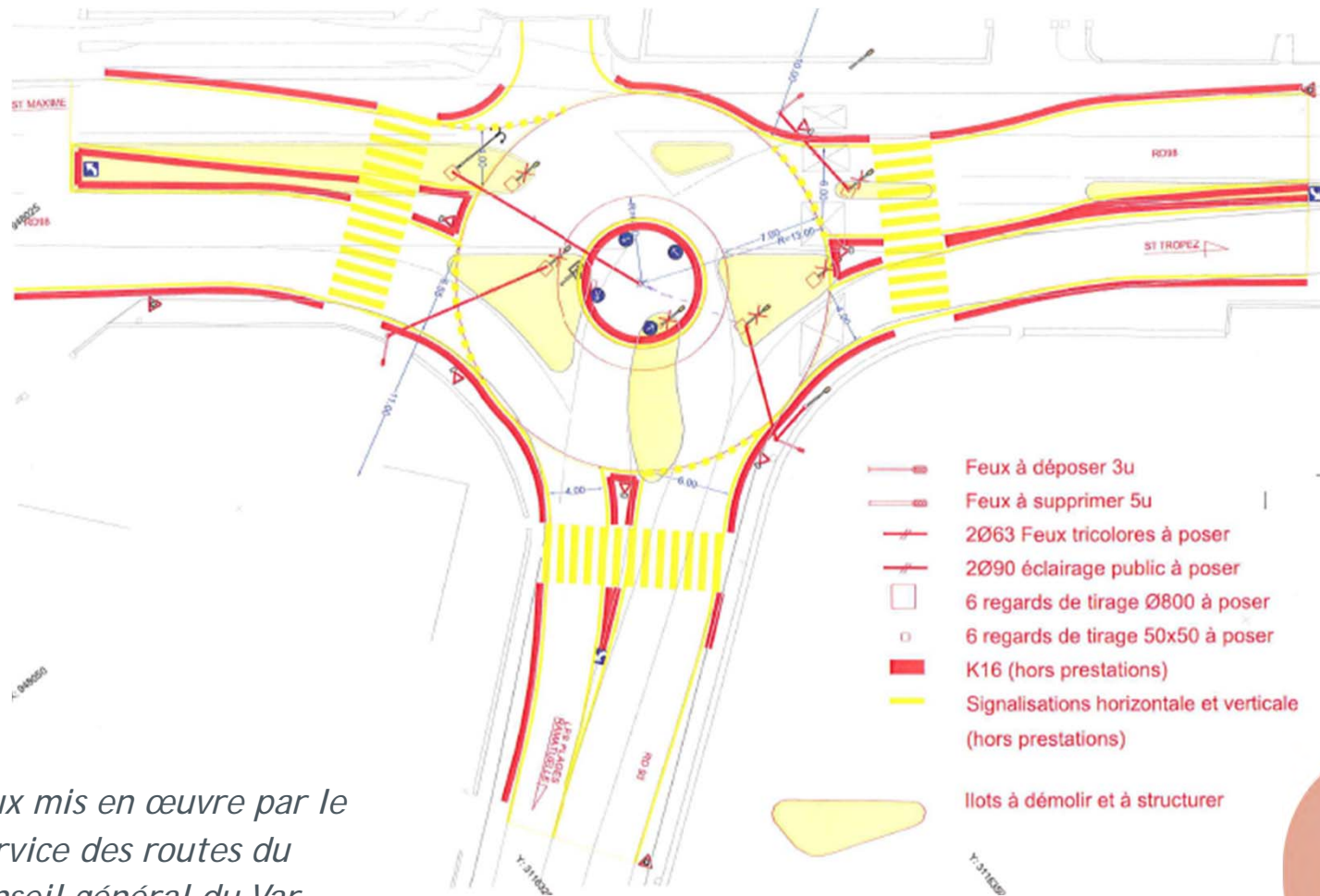


Vidéo-protection

Extension du réseau de vidéo-protection avec installation de caméras devant le collège.



*carrefour de
la Bouillabaisse*



*travaux mis en œuvre par le
service des routes du
Conseil général du Var*

travaux d'effacement des réseaux aériens

avenue Pelletier

Coût de l'opération : 142 135,79 € TTC
(dont prise en charge ERDF HTA : 79 089,52 € TTC)

- effacement du réseau ERDF : 97 072,14 € TTC
 - réseau et candélabres : 38 549,47 € TTC
 - génie civil : 67 119,52 € TTC
- effacement réseaux télécom : 18 484,18 € TTC



avenue Foch

A la demande des parents d'élèves, création d'un dos d'âne supplémentaire afin de sécuriser le passage piétons situé au droit de la résidence Saint-Roch.



Avenue Foch

montée des meuniers

Des travaux privés, ainsi que des racines, avaient obstrué le réseau pluvial à l'intersection de la montée des Meuniers et de l'avenue Foch.

La Collectivité a donc pris en charge les travaux de remplacement de la canalisation pluviale.



Travaux réalisés du 11 au 20 septembre 2013.

Coût : 8.075 € TTC.



A l'occasion de ces travaux, une grille avaloir a été rajoutée en travers de la chaussée pour améliorer la récupération des eaux de pluie et limiter le ruissellement sur la chaussée au niveau de l'avenue Foch.

entretien et nettoyage de la Ville

Depuis le 17 Octobre 2013, un nouveau prestataire, l'entreprise "Pizzorno environnement" assure le nettoyage de la ville

L'entreprise Sita Sud, gérée par la Communauté de Communes dans le cadre de la compétence collective, continue les prestations de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif jusqu'au 31 décembre 2013.

Le service Environnement reste le référent pour toutes vos demandes. Concernant celles de collecte, notre service transmettra à la Communauté de Communes.

N° Vert : **0800 828 123**



Ville de
Saint-Tropez

bornes pour les véhicules électriques



Avec l'accord de la Ville, la société « *plusdebornes* », moyennant paiement d'une AOT, va équiper 8 emplacements de charge pour les voitures électriques :

- 2 bornes de charge, du 1^{er} avril au 31 octobre, chemin de l'Estagnet,
- 4 bornes sur le parking du port, dont 2 du 1^{er} novembre au 31 mars,
- 2 emplacements de charge en haut de la place du XV^e corps.



Réglementation de l'emploi du feu et du brûlage des déchets verts dans le département du Var
Arrêté préfectoral du 16/05/2013 (résumé des principales dispositions)

DISPOSITIONS GÉNÉRALES (applicables à tous)	En tout lieu du département	Incinérer des déchets y compris déchets verts (déchets de jardin, de tonte, de taille)	INTERDIT		
	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et sur les voies traversant ces espaces	Jeter des objets en ignition	INTERDIT		
		Fumer	TOLÉRÉ	INTERDIT	TOLÉRÉ

DISPOSITIONS APPLICABLES AU PUBLIC	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m de ces espaces	Porter ou allumer du feu	INTERDIT		
------------------------------------	--	--------------------------	----------	--	--

		1/01 31/01	1/02 31/03	1/04 31/05	1/06 30/09	1/10 31/12	
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROPRIÉTAIRES ET AYANTS DROIT	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m de ces espaces	Incinérer des végétaux coupés ou sur pied issus de : - travaux agricoles, - travaux forestiers, - débroussailllements obligatoires, - végétaux infestés par organismes nuisibles.	POSSIBLE sauf si 1 ou 2	POSSIBLE EN L'ABSENCE DE VENT (Déclaration en mairie sur imprimé n°1) sauf si 2	POSSIBLE sauf si 1 ou 2	INTERDIT sauf si dérogation préfectorale pour travaux d'intérêt général (à demander 3 semaines au moins avant date prévue sur imprimé n°4)	POSSIBLE sauf si 1 ou 2
		Écobuer (pour les horticulteurs de plantes à bulbes)	POSSIBLE sauf si 1 ou 2			INTERDIT sauf si autorisation du maire (à demander 10 jours au moins avant date prévue sur imprimés n°2 ou 3)	POSSIBLE sauf si 1 ou 2
		Allumer des feux de cuisson ou d'artifice	POSSIBLE sauf si 1				POSSIBLE sauf si 1



1
INTERDIT
Les jours de vent de plus de 40 km/h

2
INTERDIT
pendant les épisodes de pollution de l'air

- ▷ Déclarations, autorisations ou dérogations doivent pouvoir être présentées à toute réquisition.
- ▷ Le respect de cette réglementation ne dégage en aucune manière la responsabilité civile de l'auteur.
- ▷ Le non respect de cette réglementation est sanctionné par une contravention.

POSSIBLE sauf si 1 ou 2 et sous réserve de respecter les consignes suivantes : brûlages autorisés uniquement entre 8h et 16h30 (avant 10h pour écobuage), pas de foyer sous les arbres, bande de sécurité de 5 m débroussaillée et ratissée autour des foyers, surveillance permanente avec moyens permettant le contrôle et l'extinction à tout moment, extinction totale par noyage en fin d'opération, s'assurer de l'extinction complète en partant.

1- Vent supérieur à 40 km/h

2- Épisodes de pollution de l'air (voir site internet : www.atmopaca.org)

Informations et imprimés sur le site internet : www.var.gouv.fr



*les services municipaux
à vos côtés*

le service environnement

0800 828 123

le secrétariat des Comités de quartiers

04 94 55 90 50

comitesdequartiers@ville-sainttropez.fr







Ville de
Saint-Tropez

Comités
de Quartiers
j'♥ ma ville, je participe

nuisances sonores

En 2012 :

- 103 appels d'administrés au sujet des nuisances sonores,
- 63 nuisances sonores constatées,
- 6 procès verbaux rédigés* (4 à des particuliers - 2 à des établissements recevant du public).

En 2013 :

- 82 appels d'administrés au sujet des nuisances sonores,
- 52 nuisances sonores constatées,
- 7 procès verbaux rédigés* (5 à des particuliers - 2 à des établissements recevant du public).

* *Coût de l'amende forfaitaire : 68 €.*